

L'agglomération auxerroise, notre grand pari

En 2010, les élus s'engageront au regard du sens de la vie collective qu'ils partagent et souhaitent donner au territoire. Fondements, mode de gouvernance, compétences et autonomie financière, toutes les questions relatives à la création d'une communauté d'agglomération seront évoquées successivement.

A l'image d'un grand projet, tournant d'une dynamique de territoire, la transformation imminente de notre communauté de communes en communauté d'agglomération ne nécessitera pas moins de volonté et de conviction. Les débats au sein de l'assemblée communautaire progressent. La promesse d'une agglomération

appréciée pour tout ce qu'elle pourrait représenter chemine dans les esprits. L'idée d'un territoire dynamique parce qu'ouvert à ce qu'il pourrait entreprendre. Un projet visionnaire mais réaliste, conçu autant pour renforcer l'ensemble [la Communauté] que les parties [les communes] est sur le point de naître : notre grand pari !

L'aménagement et le développement durable et solidaire de l'auxerrois figurent au premier plan de l'évolution de notre intercommunalité



Comment fonctionnera la future COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ?

La transformation de
en communauté d'agglomération
de fonctionnement d



TRANSCRIRE

Les acteurs du territoire, les associations et les habitants

Présentes vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, l'information, la communication et la concertation feront partie de toutes les grandes orientations de l'agglomération. Chacun doit pouvoir comprendre que l'intervention de notre communauté engage l'avenir de l'auxerrois. Le faire savoir, c'est renforcer son identité, être plus efficace.



Une plus grande
des mécanismes
l'élargissement
commune source
et de renouvellement
sont recherchés

ASSISTER

La conférence des DGS

Ces réunions techniques entre secrétaires de mairies et directeurs généraux des services constitueront un moment d'échange, d'information et d'expérience. L'idée d'expertise et d'aide à la décision sur des dossiers d'actualité est ainsi recherchée.



CONSTRUIRE

Les services

Ils fonctionneront par pôles [ressources internes, développement et promotion du territoire, développement urbain et solidaire, valorisation de l'environnement]. Dans le but de réaliser des économies d'échelle ou un meilleur usage des compétences, il pourra être envisagé une certaine mutualisation des services communauté/communes.



PRODUIRE

Les commissions

Animées par leur vice-président référent, les commissions seront chargées de préparer les dossiers en amont. Afin de renforcer les liens entre communes membres et communauté, les conseillers

notre communauté de communes
glomération est aussi l'occasion de reconsidérer son mode
dans une logique renforcée d'appartenance à un même ensemble.



Panorama : L'agglomération auxerroise, notre grand pari



Une communauté d'intérêts.

Car d'ores et déjà, l'échelle à 19 s'impose d'elle-même comme territoire vécu. Une logique d'appartenance à un même bassin de vie d'ailleurs régulièrement vérifiée au travers des études, analyses et diagnostics engagés par la communauté dans les problématiques qui sont les siennes. L'Auxerrois est bel et bien vivant, traversé de part et d'autre par des femmes et des hommes qui y travaillent, y font leurs achats, s'adonnent à leurs loisirs et surtout ont choisi d'y habiter. D'où l'importance de son développement, pas uniquement d'un point de vue économique, mais également dans tout ce qui compose nos pratiques quotidiennes. Comment en effet concevoir de rester sur un territoire vide de nouveaux services et équipements ?

Un projet fondé sur le partage.

Au-delà de la cohésion géographique, culturelle, économique et sociale, la valeur « solidarité territoriale » s'impose

L'intervention de notre communauté engage l'avenir de l'auxerrois. Chacun doit pouvoir le comprendre, car le faire savoir, c'est renforcer notre identité, être plus efficace

Une fiscalité économique rénovée.

Autrefois prélevée par les communes, en 2011, la Taxe professionnelle (devenue Contribution économique territoriale) reviendra à part entière à l'agglomération. A charge pour cette dernière de la redistribuer, en reversant chaque année, à chacune des communes, une attribution de compensation d'un montant équivalent à celui perçu en 2010. Dans une logique de développement, autant qu'accroître nos capacités d'emplois, accueillir de nouvelles entreprises sont à considérer, d'où une Contribution économique territoriale qui évolue. De même, répartie entre communes en fonction de leur richesse fiscale et de la démographie, la moitié de ce surplus sera reversée sous forme de Dotation de solidarité. L'agglomération conservera les 50% restants. A charge pour cette dernière de jouer la carte de l'attractivité pour voir grandir ce solde.

Panorama : L'agglomération auxerroise, notre grand pari

comme autre élément primordial des négociations entre maires. Car bien que concentrée sur la stratégie et forte de ses initiatives, la future communauté d'agglomération devra en outre s'attacher à accroître le propre dynamisme des communes. C'est très clairement ce qui est attendu. Puisque ce changement de statuts proposera des solutions et des moyens financiers autrement plus conséquents qu'à l'heure actuelle.

Un contrat d'agglomération.

Premier exemple à l'appui, la signature d'un Contrat d'agglomération avec le Département, la Région, l'Etat et l'Union européenne, pour près de 3 millions d'€ de financement d'un projet qui interviendra sans commune mesure pour booster le territoire dans sept directions. Pour rappel : 1- l'arrivée du haut débit, 2- une scène pour l'enfance à Monéteau, 3- un pôle environnemental en lieu et place de la Maison de l'eau à Auxerre, point d'ancrage d'une démarche environnementale intercommunale, 4- deux résidences étudiantes réglant la question de l'hébergement des universitaires d'une part et des étudiants en alternance d'autre part, 5- l'aménagement des quais de l'Yonne, 6- la production d'un document de référence et de planification du développement économique dans l'auxerrois, 7- Enfin, le soutien aux études menées et en cours concernant le Programme local de l'habitat et le Plan de déplacements urbains.

La dotation de l'Etat majorée.

Sur un autre registre, très concrètement liée à la volonté du législateur de voir émerger des projets de territoires, l'obtention du statut d'agglomération génèrera une Dotation de fonctionnement bonifiée, de l'ordre de 3 millions d'€ au lieu de 0,5 aujourd'hui.

Un pacte financier.

Par ailleurs, la notion de communauté d'agglomération induira le passage à la Taxe professionnelle unique (rebaptisée récemment : Contribution économique territoriale unique), dès lors perçue par l'agglomération. Dès à présent, l'assemblée communautaire s'attache donc à trancher sur sa redistribution aux communes [comme évoqué en page 12].

Des fonds de concours pour les communes.

Destinés aux communes à faible potentiel fiscal ou celles ayant un projet particulier (en matière de petite enfance par exemple, puisque cette thématique suscite l'intérêt de plusieurs d'entre-elles), une enveloppe leur sera consacrée, au cas par cas et par mandat.

2010, année charnière.

De même que l'évolution de notre communauté n'est pas une fin en soi. Il ne s'agira pas non plus de gérer des parcs d'activité de 3 hectares ou des opérations à vocation particulière. La prise en main du territoire dans son ensemble et la coordination des politiques communes sont recherchées. 1^{er} accord officialisant le lancement d'une procédure incontournable, le 2 avril, les élus communautaires adoptaient à une large majorité les compétences telles qu'envisagées lors des échanges préparatoires. Pour l'heure, chaque conseil municipal devant également se prononcer, le dossier est entre leurs mains. ● CL



Martial Drignon,
DGS à la Communauté.

« La création d'une communauté d'agglomération n'occasionnera pas de changement dans la composition de ses instances, tant au sein du conseil communautaire que du bureau qui seront reconduits à l'identique, jusqu'en 2014 [ndrl : date des prochaines élections]. Dans le cadre du projet de réforme en cours, le législateur prévoit d'imposer en plus d'un délégué par commune, des délégués supplémentaires en fonction de la strate démographique de la structure, ce qui passerait leur nombre à plus de 50. Il serait souhaitable de privilégier les accords locaux, la loi ne devenant que l'ultime recours. Dans ce cas, leur mode de représentation ne différerait pas. La récente délibération des élus concernant l'extension des compétences vient d'être notifiée aux conseils municipaux. Ces derniers ont maintenant trois mois pour délibérer à la majorité qualifiée. Le projet sera donc arrêté si 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population ou l'inverse, adoptent cette modification de statuts. Dans une 2^e phase, en septembre, conseil communautaire et conseils municipaux délibèreront sur le passage en communauté d'agglomération. De cette manière, l'arrêté préfectoral pris avant le 31 décembre, créera la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2011 ».

Plaquette téléchargeable
sur www.communaute-auxerrois.fr
Vous y trouverez
notamment les étapes
et leur calendrier

